



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/RES/49/101
27 février 1995

Quarante-neuvième session
Point 88 a de l'ordre du jour

RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/49/728/Add.1)]

49/101. Colloque international des Nations Unies sur
l'efficacité commerciale

L'Assemblée générale,

Rappelant le document intitulé "Un nouveau partenariat pour le développement : l'Engagement de Carthagène" 1/, adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa huitième session, dans lequel ont notamment été lancés la notion d'efficacité commerciale et le processus qui a mené au Colloque international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale,

Rappelant en outre sa résolution 47/183 du 22 décembre 1992, intitulée "Huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement", dans laquelle elle a approuvé la convocation d'un colloque international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale,

Considérant que les résultats du Colloque international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale, tenu à Columbus, Ohio (Etats-Unis d'Amérique) du 17 au 21 octobre 1994 2/, représentent une contribution concrète et pratique aux objectifs et à l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du développement;

Soulignant l'importance du commerce en tant qu'instrument principal de la croissance économique et du développement durable pour tous les pays,

1/ Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, huitième session, Rapport et annexes (TD/364/Rev.1) (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.II.D.5), première partie, sect. A.

2/ Voir TD/SYMP.TE/6.

notamment les pays en développement, et la nécessité de trouver aux problèmes micro-économiques du commerce international des solutions qui puissent contribuer notablement à des relations commerciales plus ouvertes, dynamiques et efficaces,

Consciente de l'importance considérable qu'auront dans les années à venir les techniques d'information et des pratiques commerciales efficaces pour ce qui est d'accroître la compétitivité des pays et des entreprises au moyen du commerce électronique,

Notant la précieuse contribution que diverses organisations à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, en particulier l'Equipe de travail IV de la Commission économique pour l'Europe, ont apportée au succès du Colloque,

Réaffirmant qu'il faut s'occuper en priorité des problèmes auxquels se heurtent les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, et encourageant tous les pays en développement à continuer de participer activement aux affaires commerciales internationales et à adopter dans ce domaine des méthodes et techniques éprouvées et efficaces,

1. Remercie vivement le Gouvernement et le peuple des Etats-Unis d'Amérique, ainsi que la ville de Columbus (Ohio), de l'hospitalité avec laquelle ils ont accueilli le Colloque international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale et des services et installations qu'ils ont mis à sa disposition;

2. Se félicite de l'adoption de la Déclaration ministérielle de Columbus sur l'efficacité commerciale 2/, qui offre un cadre de politique générale et un ensemble de mesures et recommandations concrètes en vue du renforcement de l'efficacité du commerce mondial, qui peut apporter des bienfaits considérables à tous les pays;

3. Se félicite également de l'inauguration officielle du réseau mondial de pôles commerciaux, qui, en reliant électroniquement entre eux les pôles commerciaux du monde entier, permettra à tous les pays membres de commercer plus efficacement les uns avec les autres et d'aider ceux qui sont jusque-là restés en marge du commerce international à y participer de façon active et profitable, s'agissant en particulier des pays les moins avancés et des petites et moyennes entreprises de tous les pays;

4. Exprime sa satisfaction devant le haut niveau de participation au Colloque, où des procédures novatrices ont été introduites pour rendre les débats plus dynamiques et orientés vers des actions concrètes, notamment par une meilleure interaction entre les participants gouvernementaux et les participants non gouvernementaux;

5. Invite tous les Etats à participer activement à l'application de la Déclaration et souligne l'importance, pour cette application, de tous les acteurs, en particulier ceux qui appartiennent au secteur privé, et d'une coopération étroite entre ces derniers et les pouvoirs publics nationaux et locaux;

6. Remercie la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement d'avoir organisé le Colloque, qui a fait ressortir l'importance que revêtent les forces du marché et la libéralisation du commerce pour le développement économique, montré la nécessité de conjuguer l'élaboration des politiques et les mesures pratiques correspondantes, favorisé un resserrement de la coopération entre pays développés, pays en développement et pays à économie en transition et encouragé un franc échange de vues sur les solutions

concrètes, axées sur le marché, à apporter aux problèmes de développement économique avec tous les acteurs des échanges commerciaux, tant publics que privés;

7. Encourage la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à poursuivre ses efforts afin de promouvoir le recours au marché mondial pour contribuer au développement et faciliter l'application des dispositions de la Déclaration, notamment en ce qui concerne la création de pôles commerciaux et leur intégration dans le réseau mondial de pôles commerciaux, grâce à des systèmes ouverts et à des normes qui soient reconnues sur le plan international et qui garantissent à tous les pays l'égalité d'accès au réseau, en s'assurant la coopération, le cas échéant, du secteur privé et des organismes des Nations Unies intéressés;

8. Souligne qu'il importe d'agir de manière intégrée dans le cadre du système des Nations Unies pour appliquer la notion d'efficacité commerciale, et prie la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de poursuivre ses efforts dans les domaines concernés, en travaillant en étroite collaboration avec les organismes et organisations compétents pour tirer pleinement avantage des synergies qui existent entre eux;

9. Note l'intérêt manifesté par le Conseil du commerce et du développement pour que soient envisagées des mesures de suivi du Colloque international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale, et exprime le voeu d'être informée des faits nouveaux à cet égard dans le cadre de l'examen de la question intitulée "Commerce et développement".

92^e séance plénière
19 décembre 1994